

## Bourse pour étudiant canadien hors Québec

Objectif	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Encourager les étudiants canadiens hors Québec à poursuivre leurs études au Centre d'études collégiales du Témiscouata (CÉCT).</li></ul>
Nombre	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ 5</li></ul>
Montant	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ 2500\$ Répartition en 2 versements (automne et hiver)</li></ul>
Conditions d'admissibilité	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>Avoir déposé une demande d'admission au SRACQ;</b></li><li>▪ Être admis à plein temps à un programme conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC);</li><li>▪ Être officiellement inscrit au CÉCT le 20 septembre pour la session d'automne et le 15 février pour la session d'hiver.</li><li>▪ Être en provenance d'une <b>province canadienne</b> à l'exception du Québec (lieu de résidence des 6 derniers mois).</li></ul>
Critère de sélection	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Excellence du dossier académique. Le dossier devra être déposé avant le 1<sup>er</sup> septembre.</li></ul>
Donateur	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Fondation du Centre d'études collégiales du Témiscouata</li></ul>
Remise	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ À l'automne (après la confirmation de la fréquentation scolaire du 20 septembre) et à l'hiver (après la confirmation de la fréquentation scolaire du 15 février) de chaque année;</li><li>▪ À l'automne, c'est lors d'une cérémonie officielle tenue, généralement au début d'octobre que le premier versement de 500 \$ est effectué en présence des membres du conseil d'administration de la Fondation ainsi que des représentants du CÉCT;</li><li>▪ À l'hiver, le deuxième versement, aussi de 500 \$, est effectué après la date de confirmation scolaire. Les étudiants peuvent récupérer leur chèque directement à la Fondation ou au CÉCT.</li></ul>